



Bruxelles, le 17 juin 2016  
(OR. en)

10350/16

PTS A 53

#### LISTE DES POINTS "A"

|        |                                                                               |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Objet: | 3476 <sup>e</sup> session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE<br>(Environnement) |
| Date:  | 20 juin 2016                                                                  |
| Lieu:  | Luxembourg                                                                    |

#### Activités non législatives

1. Rapport spécial n° 12/2016 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Octroi de subventions par les agences: un choix pas toujours approprié et d'une efficacité pas systématiquement démontrée"  
= Projet de conclusions du Conseil  
10017/16 FIN 352 INST 258  
approuvé par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 15 juin 2016
2. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (demande de la Belgique – EGF/2015/012 BE/Hainaut Machinery)  
et  
Proposition de virement de crédits n° DEC 08/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016  
9537/16 FIN 326 INST 238 PE-L 25  
approuvé par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 15 juin 2016
3. Proposition de virement de crédits n° DEC 10/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016  
10087/16 FIN 357 INST 260 PE-L 31  
approuvé par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 15 juin 2016

4. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 24.5.2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant la suspension et le retrait d'instruments financiers de la négociation  
= Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué  
10053/16 EF 177 ECOFIN 576 DELACT 105  
9446/16 EF 134 ECOFIN 500 DELACT 87  
approuvé par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 15 juin 2016
  5. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 24.5.2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant l'admission des instruments financiers à la négociation sur un marché réglementé  
= Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué  
10055/16 EF 178 ECOFIN 578 DELACT 106  
9450/16 EF 135 ECOFIN 501 DELACT 88  
approuvé par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 15 juin 2016
  6. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 26.5.2016 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil concernant les marchés d'instruments financiers par des normes techniques de réglementation relatives aux critères permettant de déterminer si des instruments dérivés soumis à l'obligation de compensation doivent être soumis à l'obligation de négociation  
= Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué  
10057/16 EF 179 ECOFIN 579 DELACT 107  
9540/16 EF 140 ECOFIN 515 DELACT 89  
approuvé par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 15 juin 2016
  7. Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 26.5.2016 complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil concernant les marchés d'instruments financiers par des normes techniques de réglementation relatives à la détermination d'un marché significatif en termes de liquidité en lien avec les notifications des suspensions temporaires de négociation  
= Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué  
10058/16 EF 180 ECOFIN 580 DELACT 108  
9541/16 EF 141 ECOFIN 516 DELACT 90  
approuvé par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 15 juin 2016
-